Nations Unies PBC/2/OC/SR.1

Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
12 septembre 2007
Français
Original : anglais

Comité d'organisation
Deuxième session

Compte rendu analytique de la 1re séance
Tenue au Siège, à New York, le mercredi 27 juin 2007, à 12 h 30

Président : M. Gaspar Martins . . . . . (Angola)
Par la suite : M. Oshima . . . . . (Japon)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Ouverture de la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix

Élection du Président

Élection des membres du Bureau

Observations liminaires faites par le Président

Calendrier des séances de la Commission pour la période juillet-décembre 2007

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-39948 (F)

La séance est ouverte à 12 h 25

Adoption de l'ordre du jour (PBC/2/OC/1)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Ouverture de la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix

2. *Le Président déclare ouverte la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix.*

Élection du Président

3. *M. Oshima (Japon) est élu président du Comité d'organisation par acclamation.*

4. *M. Oshima (Japon) prend la présidence*.

Élection des autres membres du Bureau

5. *M^me^ Gallardo Hernandez (El Salvador) est élue présidente du Comité d'organisation par acclamation.*

6. **La Présidente** dit que M. Lovald (Norvège) et M. Majoor (Pays-Bas) seront maintenus dans leurs fonctions de présidents des réunions spécialement consacrées au Burundi et à la Sierra Leone, tenues par la Commission de la consolidation de la paix à sa deuxième session.

Observations liminaires faites par la Présidente

7. **La Présidente** fait valoir que depuis l'ouverture de ses travaux en juin 2006, la Commission a accompli de sensibles progrès dans la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires. De plus, des réunions spécialement consacrées à certains pays donnés ont été organisées et ont entrepris l'élaboration de stratégies intégrées visant à fournir un cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Au Secrétariat, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et le Fonds pour la consolidation de la paix, fonds permanent destiné aux opérations de consolidation de la paix après les conflits, est devenu opérationnel et a commencé à débourser des fonds.

8. Malgré des progrès initiaux encourageants, la Commission doit encore faire face à de redoutables difficultés. On peut distinguer plusieurs questions primordiales et priorités pour la deuxième année des travaux de la Commission. Premièrement, elle devrait faire de son mieux pour parvenir à des résultats concrets afin de répondre aux attentes des pays intéressés et de leurs populations. L'approche axée sur les pays concernés restera donc au cœur des activités de la Commission. Afin de simplifier ses méthodes de travail, il faudra adopter certaines modalités opérationnelles générales en accord avec l'approche propre à chaque pays considéré. Bien que chaque situation d'après conflit soit unique, de telles modalités générales présenteraient un intérêt.

9. Deuxièmement, s'agissant de nouveaux pays à prendre en considération le Président envisage d'entamer des consultations préliminaires avec les membres de la Commission et d'autres organes, notamment le Conseil de sécurité. Troisièmement, la Commission pourrait jouer d'autres rôles dans la consolidation de la paix, par exemple comme point de coordination de l'information concernant les pratiques exemplaires, et comme tribune d'où émaneraient les messages destinés à la communauté internationale. Quatrièmement, elle devrait également se préoccuper des questions intersectorielles liées aux situations d'après conflit, comme par exemple, les jeunes, le chômage, la primauté du droit et la réforme du secteur de la sécurité.

10. Cinquièmement, il ne soulignera jamais trop combien il importe d'agir de concert avec le reste du système des Nations Unies. Puisque la Commission, en tant qu'organe consultatif, a été chargée de donner des avis à la demande du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Secrétaire général, elle doit s'efforcer d'intensifier l'interaction avec ces organes principaux. Il faut en outre envisager une communication et une coopération plus étroites avec le Secrétariat afin d'assurer la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans l'utilisation du Fonds pour la consolidation de la paix.

Calendrier des séances de la Commission pour la période juillet-décembre 2007

11. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de calendrier des séances établi pour la période juillet-décembre 2007, qui a été distribué aux membres. Bien qu'il ne souhaite pas à la présente séance entamer le débat sur ce calendrier provisoire il aimerait que les membres lui fassent part de leurs observations qui pourraient être incorporées dans un calendrier plus détaillé d'activités et de séances, qui serait adopté lorsque la Commission reprendra ses travaux en

septembre. Il a particulièrement attiré l'attention sur la date du 21 septembre, proclamée Journée de la Paix par les Nations Unies, et accueillerait volontiers toute suggestion sur la manière dont la Commission pourrait le mieux, en cette occasion, marquer son engagement au service de la consolidation de la paix

Questions diverses

12. **Le Président** informe que le Comité d'organisation se réunira pour l'adoption formelle du rapport à l'Assemblée générale une fois que les traductions dans toutes les langues officielles seront terminées.

13. **M. Cabral** (Guinée Bissau) dit qu'il devrait être précisé clairement que le débat sur le fond du rapport qui a déjà été adopté par consensus dans sa version anglaise, ne devrait pas être réouvert.

14. **M. Elbakly** (Égypte) déclare qu'il compte sur les capacités du président en matière de sensibilisation et que les projets financés au moyen du Fonds pour la consolidation de la paix donneront des résultats probants sur le terrain en répondant aux priorités du pays. Il compte également sur une coopération étroite avec les organisations régionales.

La séance est levée à 12 h 55.